

Conférence de la famille

Le 22 octobre, **Christian Jacob**, ministre délégué à la Famille, installait trois groupes de travail chargés d'élaborer des rapports qui serviront de base à la prochaine conférence de la famille. Les groupes seront axés sur les engagements du Président de la République et du premier ministre : la prestation de libre choix, les services à la famille et la parentalité, les familles et l'entreprise.

Le premier groupe de travail, coordonné par **Marie-Thérèse Hermange**, députée européenne, étudiera la prestation de libre choix qui doit permettre aux parents de mieux harmoniser leur activité professionnelle et l'éducation de leurs enfants.

Le second groupe traitera, sous la houlette de **Françoise de Panafieu**, députée maire du XVII^{ème} arrondissement de Paris, des services à la famille et le soutien à la parentalité : médiation familiale, soutien à la parentalité, développement des téléprocédures et utilisation d'internet.

Un groupe «cornaqué» par **Martine Clément**, chef d'une PME, associera les entreprises à une réflexion sur les mesures incitatives (crédit d'impôt par exemple) qui peuvent leur être proposées pour concilier la vie professionnelle et la vie familiale.

Communiqué de presse de Christian Jacob

Aide juridictionnelle

Plafonds de ressources mensuel :

Aide juridictionnelle totale : 802 euros

Aide juridictionnelle partielle : 1.203 euros

Majoration pour personne à charge : 91 euros

Pacser n'est pas marier, mais...

Un arrêt du Conseil d'Etat refuse d'assimiler la situation des «pacésés» à celle des mariés concernant les contreparties des sujétions imposées à un fonctionnaire affecté à l'étranger (frais de voyage, transport de bagage, supplément familial). Si le PACS ne peut être assimilé au mariage, il crée une situation juridique qui aurait dû amener le pouvoir réglementaire, «en raison des exigences inhérentes à la hiérarchies des normes», à tirer les conséquences de la loi. Le principe d'égalité oblige l'administration à ne pas créer de différence de traitement manifestement disproportionnée par rapport aux différences séparant ces formes d'organisation de la vie commune. Le Conseil d'Etat ajoute que l'abstention du pouvoir réglementaire serait illégale si elle devait se prolonger au-delà du délai raisonnable. Sur le fond, il rejette la requête en constatant qu'en l'état de la réglementation, il n'est pas possible de verser le supplément familial de traitement à un agent au titre de la personne liée à lui par un PACS.

source : C.E. - 28 juin 2002 - N° 220.361 et 228.325 - JCP La Semaine juridique, 2 octobre 2002,

Les enfants et le système médical

L'Union des familles laïques considère que le droit des enfants à bénéficier de soins dans le cadre d'une alternative thérapeutique est posé.

Sans refuser les nécessaires essais thérapeutiques, il convient de respecter le droit absolu des parents de refuser que leurs enfants soient captés par un système et que les protocoles de ces essais, ainsi que leurs résultats soient audités par des organismes indépendants.

Dans l'immédiat, l'Union demande que soient levées les menaces qui pèsent sur l'unité d'oncologie pédiatrique de l'hôpital de Bobigny, alors que la mobilisation des familles des enfants en traitement dans ce service prouve l'attachement à l'équipe médicale. Aussi, en attendant son intégration dans un hôpital pédiatrique, il faut que la direction de l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris le dote des moyens nécessaires à son fonctionnement.

Communiqué de l'Union des familles laïques

L'Etat rétablit son aide aux CES

Le Gouvernement va rétablir à son niveau antérieur, le taux de participation financière de l'Etat aux contrats de emploi-solidarité (CES), destinés à accompagner les publics en difficulté. Début septembre, une circulaire du ministre du Travail visait la diminution du taux de prise en charge par l'Etat pour les publics en difficulté (chômeurs de longue durée, handicapés...). La diminution était encore plus significative pour les jeunes de moins de 25 ans entrés dans le programme TRACE dont le taux de prise en charge serait passé de 95 ou 90 % à 65 %. Le Conseil général de l'Essonne a interpellé le Gouvernement en lui demandant de revenir sur ces décisions qui mettaient en difficulté les employeurs de CES et risquaient de tarir les possibilités de parcours d'insertion. Ce revirement est, pour le Conseil général, une véritable victoire. Et il le dit !

Handicap et droit à l'éducation

Luc Ferry projette de créer 6 000 postes d'aides-éducateurs pour accompagner l'intégration scolaire des handicapés à la rentrée 2003. Selon les chiffres du ministère de l'Éducation nationale (A.N., 15 octobre 2002) 1 111 aides-éducateurs à plein temps, 2 000 à temps partiel et 2 500 auxiliaires de vie scolaire sont employés par des associations ou des collectivités locales.

L'UNAPEI * acquiesce au projet mais souligne le besoin de formation des enseignants. Elle rappelle encore la nécessité de proposer différentes formes de prise en charge adaptées à un handicap mental «multiforme» et d'assumer un enseignement à part entière dans les établissements spécialisés. Elle réclame pour ces derniers la création de 350 postes d'instituteurs spécialisés.

Elle réaffirme l'urgence pour les 10 000 enfants qui restent toujours sans aucune prise en charge éducative...

Faire mieux, c'est bien, faire bien, c'est mieux mais plus cher!

* UNAPEI, 15 rue Caysevax - 75876 Paris Cedex 18 - Tél. : 01.44.85.50.50.

Double peine : de l'espoir...

Bernard Bolze*, coordinateur du collectif «Une peine, point barre» apprécie les signes de bonne volonté manifestés par le ministre de l'Intérieur : «On ne se bat pas pour que le dealer de passage en France ne soit pas expulsé après sa condamnation, mais pour que soient rendues impossibles les expulsions des étrangers ayant leurs attaches personnelles et familiales en France». Or, 60 % des mesures d'interdiction du territoire sont prononcées plus de dix ans après la délivrance du premier titre de séjour, près d'un tiers concernent des personnes arrivées en France avant l'âge de six ans, et 48 % visent des parents d'au moins un enfant français. En 2000, 6.500 ITF ont été prononcées (contre 15.000 en 1995), dont 2.600 exécutées.

* Campagne nationale contre la double peine : 33, rue Imbert-Colomès - 69001 Lyon Tél. : 04.78.29.56.91 www.unepeinepointbarre.org

Allocations familiales - Mise sous tutelle

Le député **Jacques Masdeu-Arus** souhaite une application plus fréquente de la mise sous tutelle des prestations sociales enfant et l'inscription de cette

mesure dans le Code civil. Le ministre de la Justice estime¹ que cette mesure - actuellement prévue et régie par le Code de sécurité sociale - fait partie intégrante du dispositif de protection de l'enfance car elle a un double objectif : protéger les enfants tout en aidant les parents à assumer leurs devoirs. D'autres voies de réforme que le rattachement aux textes sur l'assistance éducative peuvent être envisagées et sont suggérées par certains professionnels comme la création de son pendant administratif qui reposerait sur l'accord des parents indépendamment de tout contrôle judiciaire. D'autres propositions tendent à changer le nom donné à cette mesure pour la rendre moins stigmatisante, tout en modifiant ses conditions d'ouverture jugées désuètes. Une réflexion va être prochainement engagée sur cette question à la chancellerie pour explorer ces pistes de réforme.

¹ J.O., 2002, A.N. (Q.), 14 octobre 2002, p. 3.598.

Absentéisme scolaire

Le Code de la sécurité sociale prévoit que l'absentéisme scolaire, pour les élèves de six à seize ans, peut être sanctionné par la suspension ou le retrait des prestations familiales. Après avertissement, l'inspecteur

d'académie transmet les noms des élèves aux organismes débiteurs des prestations. Certaines caisses d'allocations familiales ont mis en place des procédures expérimentales différentes : des circuits d'alerte simplifiés ou accélérés permettent à la caisse de réagir vite. Une enquête permettrait de mesurer l'impact de ces procédures sur l'assiduité des élèves, déclare le ministre de l'Education car les sanctions en la matière ne constituent que l'un des aspects du traitement de l'absentéisme scolaire qui incombe d'abord à l'établissement. La loi du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure a prévu des mesures contre l'absentéisme scolaire, en particulier en ce qui concerne les sanctions aux parents. Dans ce cadre, les sanctions en matière de prestations familiales devront être réexaminées, conclut le ministre.

source : J.O., 2002, N° 39, S. (Q.), 17 octobre 2002, p. 2.388.

Port d'arme et secret professionnel

L'article 35 du projet de loi pour la sécurité intérieure (voir cette revue) prévoit un nouveau cas de «dépénalisation de la levée du secret professionnel», auquel sont tenus les professionnels de la santé et de l'action sociale. L'article 226-13 du Code pénal

punit les personnes révélant une information pour laquelle elles sont liées par le secret professionnel mais certaines personnes échappent à cette obligation de secret dans les cas prévus par la loi. Pour faciliter la prévention en matière de sécurité publique, le projet de loi ajoute à cette liste, les professionnels de santé et de l'action sociale qui, si ce texte est voté tel quel, pourraient, sans encourir de sanction pénale, informer l'autorité préfectorale «du caractère dangereux pour elles-mêmes ou pour autrui, des personnes qui les consultent et dont ils savent qu'elles détiennent une arme ou qu'elles ont manifesté leur intention d'en acquérir une».

Cela restera en tout état de cause une faculté laissée à la conscience responsable des professionnels.

Fin de la loi de 1948

Au congrès de l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI), le 18 octobre 2002, **Gilles de Robien**, ministre de l'Équipement et du Logement, a pointé certains effets pervers de la loi du 1^{er} septembre 1948. «L'insuffisance de rémunération conduit à une absence d'entretien et parfois au développement d'un habitat insalubre; on ne peut pas consacrer à l'entretien du logement des revenus que l'on ne perçoit pas». Pour la Confédération nationale du logement (CNL), c'est la fin de la loi de 1948 qui protégeait les locataires auxquels elle garantissait des loyers modérés et un maintien de vie dans les lieux. Aussi condamne-t-elle cette atteinte au droit au logement pour tous.

Pierre Bédier, bâtisseur

Le secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la Justice, s'est rendu en visite offi-

cielle en Suède le 8 novembre pour y étudier le dispositif législatif et judiciaire mis en place à l'égard des mineurs délinquants. Il a visité le foyer de Bärby, disposant d'une section fermée pour mineurs condamnés.

La loi SRU révisée

Le sénat a voté la proposition de loi modifiant l'article 55 de la loi SRU, qui fixait l'obligation, pour certaines communes, d'atteindre le seuil de 20 % de logements sociaux. Le texte incite les communes à s'engager sur des programmes triennaux de constructions de logements sociaux, pour au moins un tiers du nombre de logements construits sur leur territoire. Le seuil de 1 500 habitants qui oblige de réaliser des logements locatifs en Ile-de-France (3 500 sur le reste du territoire) est toutefois maintenu. Le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées avait émis un avis défavorable sur cette proposition car le droit au logement nécessite une augmentation du parc social, et la mixité sociale impose sa meilleure répartition.

Violence à l'école

Lors du Conseil des ministres du 30 octobre 2002, **Xavier Darcos**, ministre délégué à l'Enseignement scolaire, a présenté une communication sur la politique de prévention de la violence à l'école : «modifier l'esprit de l'action éducative en référence au savoir, à l'autorité». Diverses mesures sont annoncées : un «parcours civique» proposé de la maternelle au baccalauréat; l'augmentation du nombre de classes relais et d'ateliers relais; le renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement; l'amélioration de l'aide aux victimes, en partenariat avec la justice de proximité, la police, les associations. C'est avec du vieux qu'on fait du neuf...

Page d'accueil | Nouveaux | Hit-Parade | Site au hasard | Ajouter un site | Contacts

OASIS <http://www.travail-social.com>

Le Portail du Travail social

FORUMS
Services
Emploi

OASIS Magazine

L'essentiel de la presse du Travail social

Consultez
Imprimez
Téléchargez
...

Un moteur de recherche spécialisé

- ▶ L'index thématique du Travail social
- ▶ Plusieurs centaines de sites référencés
- ▶ Indexation en continu des articles du Mag

L'information en direct

- ▶ **Le WEB au service de l'information en continu**
- ▶ **Passez vos infos sur OASIS**
Brèves, communiqués, RDV, dates, colloques...

OASIS - Organisation d'Acteurs Sociaux Indépendants et Solidaires - Association loi 1901

Nominations

Cabinet du Premier ministre

Sont nommés : conseiller, attaché parlementaire : **Olivier Piton**; conseiller technique (aménagement du territoire et collectivités locales) : **Jean-Benoît Albertini**; conseiller technique (outre-mer) : **Jean-Charles Aubernon**; conseiller technique : **Vincent de Bernardi**; conseiller technique (cultes et libertés publiques) : **Emmanuel Charon**; conseiller technique (logement, ville, tourisme, sport et vie associative) : **Olivier Coustet**; conseiller technique (affaires économiques européennes) : **Paul Perpere**; conseiller technique (action sociale et intégration) : **Richard Senghor** (J.O. 15 oct. 2002).

Ministère de la justice

Michel Marotte, procureur de la République près le TGI de Papeete, est nommé procureur général près la cour d'appel de Basse-Terre (J.O. 12 oct. 2002).

Yves Bot, procureur de la République près le TGI de Nanterre, est nommé avocat général à la Cour de cassation pour exercer les fonctions de procureur de la République près le TGI de Paris (J.O. 16 oct. 2002).

Laurent Gebler, est maintenu en position de détachement auprès de l'Ecole nationale de la magistrature pour une durée de trois ans à compter du 3 septembre 2002 (J.O. 19 oct. 2002).

Jack Gauthier, procureur général près la cour d'appel de Papeete, est nommé procureur général près la cour d'appel de Saint-Denis-de-la-Réunion (J.O. 12 oct. 2002)

François Deby, procureur général près la cour d'appel de Saint-Denis-de-la-Réunion, est nommé procureur général près la cour d'appel de Papeete (J.O. 12 oct. 2002)

Léonard Bernard de la Gatinais, procureur de la République près le TGI de Montpellier, est nommé procureur général près la cour d'appel de Poitiers (J.O. 16 nov. 2002).

Gérard Castex est placé en position de détachement auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides afin d'exercer les fonctions de secrétaire général à compter du 4 février 2002 (J.O. 19 oct. 2002).

Véronique Marmorat, juge au TGI de Créteil, est placée en position de détachement auprès de la mairie de Paris afin d'exercer les fonctions de chargée de mission à la direction de la prévention et de la protection (J.O. 15 oct. 2002).

François Sebire, premier juge des enfants au TGI de Paris est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 2 avril 2003 (J.O. 16 oct. 2002).

Georges Fenech, et **Jean-Paul Garraud** sont placés en position de détachement pour exercer leur mandat de député à l'Assemblée nationale (J.O. 16 oct. 2002)

Roselyne Crepin-Mauries, vice-présidente au TGI de Paris, est mise à disposition à la délégation interministérielle à la famille (J.O. 16 oct. 2002).

Marie-Anne Baulon, juge au TGI de Paris, est placée en position de détachement pour la mise en oeuvre d'une justice pour mineurs en Roumanie (J.O. 11 oct. 2002).

Françoise Tourrel (Poujade) est nommée directrice départementale de la PJJ de l'Hérault à compter du 2 septembre 2002 (J.O. 1 nov. 2002).

Michel Courteix est nommé directeur départemental de la PJJ de la Dordogne à compter du 5 septembre 2002 (J.O. 1 nov. 2002).

Max Delphin est nommé directeur départemental de la PJJ de l'Isère (J.O. 1 nov. 2002).

Gérard Amidieu est nommé directeur départemental de la PJJ de la Guadeloupe (J.O. 1 nov. 2002).

Antoine Talayrach est nommé directeur départemental de la PJJ de la Sarthe (J.O. 1 nov. 2002).

Marie-Christine Le Boursicot, conseillère à la cour d'appel de Versailles, est mise à disposition du ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes âgées afin d'exercer les fonctions de secrétaire général du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (J.O. 1 nov. 2002).

Jacques Carrère, vice-procureur de la République près le TGI de Paris, est mis à disposition de la présidence de la République afin d'exercer les fonctions de chargé de mission au secrétariat général du Conseil de sécurité intérieure (J.O. 1 nov. 2002).

Stéphane Noel, président du TGI de Belley, est mis à disposition du ministère délégué à la famille afin d'exercer les fonctions de conseiller technique (J.O. 1 nov. 2002).

Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.

Annie Tourolle est nommée directrice adjointe des affaires sanitaires et sociales de la Côte-d'Or à compter du 1er septembre 2002 (J.O. 16 oct. 2002).

Bernard Depret est nommé directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales de l'Oise à compter du 1er septembre 2002 (J.O. 16 oct. 2002).

Eric Virard est nommé directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales de la Loire (J.O. 16 oct. 2002).

Hélène Chavinier est nommée directrice adjointe des affaires sanitaires et sociales de Picardie (J.O. 16 oct. 2002).

Marie-Hélène Bidaud est nommée directrice adjointe des affaires sanitaires et sociales du Limousin (J.O. 16 oct. 2002).

François Negrier est nommé directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales du Puy-de-Dôme (J.O. 16 oct. 2002).

Michel Giles est nommé directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales de Bourgogne (J.O. 16 oct. 2002).

Blandine Roukine est nommée directrice adjointe des affaires sanitaires et sociales de l'Isère (J.O. 16 oct. 2002).

Jeanine Riou, est nommée directrice adjointe des affaires sanitaires et sociales du Gard (J.O. 16 oct. 2002).

Karine Stebler est nommée directrice adjointe des affaires sanitaires et sociales de Lorraine (J.O. 16 oct. 2002).

Sont nommés :- membres de la **commission centrale d'aide sociale** pour présider une formation de jugement : **Bernard Seltensperger**; **Pierre Marette**, - rapporteurs à la commission centrale d'aide sociale : **Julien Boucher**; **Thomas Campeaux**; **Pierre-Antoine Molina**; Mlle **Anne Courreges**; Mlle **Suzanne Von Coester**, **Guillaume Larrive**; **Denis Peronnet**; **Julien Zwingelstein** (J.O. 19 oct. 2002)

Blandine Kriegel est nommée présidente du Haut Conseil à l'intégration : (J.O. du 24 oct. 2002).

Michèle Chaussumier est nommée directrice départementale des affaires sanitaires et sociales de la Mayenne (J.O. 29 oct. 2002).

Françoise Delaux, est nommée directrice départementale des affaires sanitaires et sociales de la Haute-Savoie (J.O. 29 oct. 2002).

Danielle Pinat, est nommée directrice départementale des affaires sanitaires et sociales des Alpes-Maritimes (J.O. 29 oct. 2002).

Maureen Mazar, est nommée directrice adjointe des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France (J.O. 30 oct. 2002).

Jean-Charles Vincent, est nommé directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales du Centre (J.O. 30 oct. 2002).

Daniel Bouffier, est nommé directeur départemental des affaires sanitaires et sociales d'Eure-et-Loir (J.O. 30 oct. 2002).

Estelle Sturtzer est nommée conseillère technique au cabinet du ministre délégué (J.O. 26 oct. 2002).

Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées

Eric Waisbord est nommé sous-directeur de la qualité du système de santé à l'administration centrale du ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées (J.O. 11 oct. 2002).



Logement

L'abbé Pierre propose un amendement à la loi Sarkozy, amendement relatif à la mendicité ou au logement : "nul ne peut être poursuivi pour avoir mendié, cherché un abri dans un logement ou un terrain non occupé s'il ne lui a pas été proposé un moyen digne de subsistance ou de logement".

D'après le Secours catholique, (cité par *Oasis*) environ un quart des personnes accueillies par l'association ont un emploi précaire; le nombre des "travailleurs pauvres" s'accroît et les conditions de logement se dégradent progressivement, l'habitat précaire ayant tendance à augmenter. Enfin, le montant des impayés est en augmentation constante, lié aussi aux crédits à la consommation

Droit d'asile

La Cimade, collectif de soutien d'urgence aux réfugiés, le Gisti, la LDH et les verts, réagissent à la fermeture anticipée du centre de Sangatte aux nouveaux arrivants, regrettant que les demandeurs d'asile deviennent «des étrangers en situation irrégulière». A Sangatte même, les associations, en particulier la Ligue des droits de l'Homme, sont interdites de séjour et nul ne sait le sort des réfugiés qui y sont encore, déplore la LDH.

Soutien aux familles

Christian Jacob, ministre délégué à la Famille a préconisé une démarche préventive «à travers le soutien au développement de structures de conseil conjugal et familial et des personnes ressources». Il annonce la création d'un diplôme de médiateur familial et le renforcement des services et des maisons de l'adolescent, par une extension des services proposés par ces maisons

à des prestations éducatives ou d'insertion sociale. Il a également décidé de créer un groupe de réflexion sur la protection de l'enfance. **Pascal Vivet** est cité parmi les coordinateurs possibles de ce groupe.

Site Internet de la CNAF

Outre un panorama des aides sociales allouées par la Caisse nationale d'allocations familiales, le site propose le téléchargement de formulaires de demande de prestation, le calcul et le remplissage en ligne de l'aide au logement. Les allocataires peuvent consulter les derniers paiements effectués par la caisse et suivre l'avancée du traitement de leur courrier. 100 000 étudiants ont constitué leur demande d'aide au logement sur le site en 2001. Enfin, il est proposé de correspondre par message électronique avec certaines caisses, sous la rubrique «Votre CAF» : 80 CAF sur 123 offrent ce service.

<http://www.caf.fr/>

Toxicomanies

Didier Jayle a été nommé le 23 octobre à la tête de la *Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie* (MILDT). Ce dermatologue de 49 ans a notamment fondé le Centre Régional d'Information et de Prévention sur le Sida.

Il remplace **Nicole Maestracci** (dont les positions ne plaisaient guère à la droite viticole de ce pays) pour coordonner les actions des ministères dans l'observation et de la prévention de la toxicomanie, l'accueil, les soins et de la réinsertion des toxicomanes, ainsi que de la formation des personnes intervenant dans la lutte contre la drogue et la toxicomanie.

Revue de presse

France barbare...

«Le maintien en détention provisoire de l'épouse du coureur cycliste lituanien Rumsas au lendemain de l'arrivée du tour de France, ressemble à une prise d'otage judiciaire ! Même si cette jeune femme transportait dans son coffre suffisamment d'hormones pour transformer une vache en taureau, il ne fait guère de doute que le maintien au fond des geôles d'une prison des Alpes de cette mère de famille n'avait d'autre raison d'être que de forcer son mari à se livrer à la police et à la justice françaises. Rien ne justifie le recours à un tel procédé mafieux. Le procédé demeurerait scandaleux même si l'on avait capturé la femme (on ignore s'il est marié) de Ben Laden. Alors que dire lorsque le «crime» est à ce point banal - ce n'est plus un secret pour personne - qu'il a profité quasiment à tous, même si c'est «à l'insu de leur plein gré» ? (Le journal des procès, Bruxelles)

Tant qu'on a la santé...

Comme ministre, avez-vous eu le sentiment d'avoir abdiqué votre liberté d'action, si ce n'est de parole ? Réponse : *On n'est jamais complètement libre dans un Gouvernement. Le Premier ministre dirige la manœuvre. On doit respecter une solidarité minimale ou bien s'en aller. Je hais le sectarisme, je m'efforce de rester libre de pensée. Cela m'a valu plus d'opprobre et d'ennuis que de faveurs. Ce n'est pas un avantage dans une carrière politique. Ma carrière ? On ne m'a même pas proposé une circonscription. Etre un électron libre n'est pas un avantage dans un parti. Pour y réussir, il faut reproduire le discours du maître, animer un courant, diriger des prétoriens auxquels on promet des postes. Je dis cela sans amertume. La vie partisane exige des reptations dont je suis incapable* (Bernard Kouchner, *Nouvel Observateur*, 7-13 novembre 2002).

Frontalier alsacien décentralisateur et européen...

La France est mûre pour franchir cette étape, d'une part parce que l'Etat doit plus que jamais concentrer ses moyens sur ses fonctions essentielles s'il veut les assumer avec plus d'efficacité et, d'autre part, parce que les collectivités territoriales ont démontré depuis vingt ans leur aptitude à faire face à des obligations nouvelles. En tant que frontalier alsacien comparant quotidiennement les pratiques française, allemande et suisse, j'approuve sans réserve la décentralisation. Même si notre histoire et notre tradition ne sont pas comparables, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de ce qui se passe chez nos partenaires européens et de l'aspiration de nos compatriotes à identifier des centres de décision proches d'eux. La démocratie de proximité, c'est cela. (Daniel Hoefel, *La Semaine juridique, Administrations et collectivités territoriales*).

Vindictes !

Le débat sur la prostitution " ne devrait être traité que du point de vue des plus faibles - les prostituées en l'occurrence. Or c'est tout le contraire que fait Sarkozy : il a choisi d'aborder cette question épineuse par son aspect le plus trivial, celui des nuisances de voisinage. Loin de se soucier du sort des prostituées, il les désigne au contraire à la vindicte publique et à la sanction des juges. En outre, son projet de loi est plus regrettable encore pour ce qu'il ne dit pas que pour ce qu'il dit, quand il oublie de mentionner les proxénètes dont les réseaux internationaux sont devenus la forme la plus grimaçante du crime organisé. Sarkozy a suscité par réaction la première manifestation de prostituées depuis un quart de siècle. Celles-ci, au delà de leurs revendications syndicalistes de "travailleuses du sexe", en sont réduites à défendre le statu quo. Si on les écoute, elles disent toute-fois la même chose que les associations d'aide loin de partager leurs demandes : la nouvelle loi aggravera la condition des prostituées en la repoussant dans une clandestinité multiplicatrice de risques mais sans grand inconvénient pour les tireurs de ficelles ". (*Editorial de Gérard Dupuy, Libération* 6 nov. 2002).